

## PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

## FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Cloridorme (CT)  
 Circonscription provinciale : Gaspé  
 Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
 MRC : La Côte-de-Gaspé  
 Population : 782

No séquence :  
 Dossier numéro : 555034  
 Code géographique : 03010  
 Date : 2009-06-15

PIQM # 1.4 : Collecte et assainissement des eaux usées

Répondant : [REDACTED] sec.-trés.

C.P. 100  
Cloridorme G0E 1G0

Téléphone : [REDACTED]

## 1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet concerne la mise en place d'infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées dans le secteur Cloridorme centre.

## 2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

### 2.1 Travaux admissibles

Phase 1 - Travaux conjoints avec le MTQ entre les chaînages 8+458 et 8+916 et entre les chaînages 9+140 et 9+951 de la route 132. Le partage des travaux attribuables respectivement au MTQ et au PIQM est décrit sur le « Bordereau des quantités et des prix » numéro BPR : GA-02-803, MTQ : 154-02-007, daté du 2009-04-17.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 40 mètres sous la route 132, entre le numéro civique 399 de la route 132 et la servitude 130.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 295 mètres sous la route 132, entre les servitudes 130 et 100.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 135 mètres sous la route 132, entre la servitude 100 et le numéro civique 450 de la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 820 mètres sous la route 132, entre le numéro civique 533 et la rue Pruneau.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 190 mètres sous la rue du Quai, entre les numéros civiques 1 et 11.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 200 mètres sous la servitude 100, entre la rue du Quai et le poste de pompage Grand-Cloridorme.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 45 mètres sous la servitude 100, entre la route 132 et le poste de pompage Grand-Cloridorme.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 100 mètres sous la route de la Colonie, entre le numéro civique 7 et la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 110 mètres sous la servitude 110, entre le numéro civique 426 de la route 132 et la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 65 mètres sous la rue Pruneau, entre le numéro civique 4 et la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 60 mètres sous la servitude 130, entre la route 132 et le numéro civique 403 de la route 132.

- Mise en place de la structure du poste de pompage Grand-Cloridorme (SP-2) localisé à environ 10 mètres au nord du numéro civique 441 de la route 132.
- Mise en place d'une conduite de refoulement de 75 mm de diamètre et d'environ 340 mètres de longueur entre le poste de pompage Grand-Cloridorme et l'intersection de la servitude 130 et de la route 132.
- Mise en place de 89 fosses septiques préfabriquées avec pré-filtres intégrés, de types résidentiel ou commercial, sous des servitudes connexes aux bâtiments à desservir.
- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 405 mètres sous les rues du Quai et Pruneau et sous la route de la Colonie.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 190 mètres sous les servitudes 100, 110 et 130.
- Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre par une autre de 250 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 195 mètres sous la route 132 (le surdimensionnement du diamètre de 150 à 250 mm n'est pas retenu dans les travaux recommandés).

Phase 2 - Installation de la mécanique au poste de pompage Grand-Cloridorme. Construction de la station d'épuration et de l'émissaire.

- Installation des équipements électriques, l'instrumentation et la mécanique de procédé dans le poste de pompage Grand-Cloridorme, incluant une génératrice et deux pompes submersibles d'une capacité de 7,5 L/s chacune.
- Mise en place d'une conduite d'interception de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 60 mètres entre le numéro civique 403 de la route 132 et la station d'épuration.
- Aménagement d'une station d'épuration de type ROTOFIX localisée sur le lot 57-73 à environ 60 mètres au nord-est du numéro civique 403 de la route 132. La station d'épuration est conçue pour traiter un débit journalier moyen de 169 m<sup>3</sup>/d et une charge journalière moyenne de 26,7 kg/d de DBO<sub>5</sub>. Le procédé de traitement comprend un bassin d'égalisation aéré d'un volume de 56 mètres cubes, dix bioréacteurs ROTOFIX, deux bassins de décantation secondaire, un système de désinfection à rayonnement ultraviolet et un bassin de gestion des boues d'un volume de 40 mètres cubes. Un bâtiment de service d'environ 200 mètres carrés recouvre les bioréacteurs, les bassins de décantation et le système de désinfection.
- Mise en place par forage directionnel d'une conduite d'émissaire de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 30 mètres, entre la station d'épuration et le rivage du fleuve Saint-Laurent.

Phase 3 - Travaux conjoints avec le MTQ entre les chaînages 7+600 et 8+458, entre les chaînages 8+916 et 9+140 et entre les chaînages 9+951 et 11+050 de la route 132. Routes Langlais et Huet. Construction des postes de pompage Petit-Cloridorme et Petite-Anse.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 75 mm, 100 mm et 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 195 mètres sous les routes 132, Langlais et Huet, entre le numéro civique 2 de la route Langlais et le numéro civique 399 de la route 132.
- Mise en place du poste de pompage Petite-Anse (SP-1) localisé à environ 20 mètres au nord-est du numéro civique 339 de la route 132 et muni de deux pompes submersibles d'une capacité de 4 L/s chacune.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 225 mètres sous la route 132, entre le numéro civique 450 et la rue Pruneau.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 75 mm, 100mm et 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 100 mètres sous la route 132, entre les numéros civiques 653 et 533.
- Mise en place du poste de pompage Petit-Cloridorme (SP-3) localisé en face du numéro civique 583 de la route 132, incluant une génératrice et deux pompes submersibles d'une capacité de 4 L/s chacune.
- Mise en place de 127 fosses septiques préfabriquées avec pré-filtres intégrés, de types résidentiel ou commercial, sous des servitudes connexes aux bâtiments à desservir.

- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable de 300 mm de diamètre sur une longueur d'environ 835 mètres sous la route 132, entre l'intersection des routes 132 et Langlais et le numéro civique 399 de la route 132.
- Remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 360 mètres sous les routes Langlais et Huet.
- Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre par une autre de 250 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 325 mètres sous la route 132 (le surdimensionnement du diamètre de 150 à 250 mm n'est pas retenu dans les travaux recommandés).
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 590 mètres sous la route 132, entre les numéros civiques 732 et 653 de la route 132 (travaux non recommandés).

## 2.2 Travaux non admissibles

Les équipements de pompage prévus à l'intérieur de quatre bâtiments privés ne sont pas admissibles.

## 2.3 Appréciation du projet soumis

La réalisation du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées de la Municipalité du Canton de Cloridorme, pour le secteur Cloridorme centre, est planifiée en 3 phases échelonnées de 2009 à 2011 inclusivement. La réalisation de ce projet est coordonnée avec des travaux de réfection majeurs effectués par le MTQ pour la route 132.

Actuellement, le secteur concerné par ce projet est desservi par un réseau municipal de distribution d'eau potable, mais il n'y a aucun réseau municipal de collecte des eaux usées. La mise en place d'un réseau communautaire de collecte et d'assainissement des eaux usées a été identifiée comme nécessaire et prioritaire par le MDDEP en août 2004 à cause d'une importante problématique en matière de salubrité des immeubles et des lieux publics, attribuable à des rejets directs d'eaux usées dans l'environnement. Selon les endroits, la dimension restreinte des terrains, la nappe phréatique élevée ou le type de sol rendent l'application du Règlement Q-2, r.8 problématique. Plusieurs résidents et vacanciers sont incommodés par des odeurs d'égouts en période estivale.

Au terme du projet, les nouvelles infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées pourront desservir une population d'environ 500 personnes et quelques établissements commerciaux dans le périmètre d'urbanisation de Cloridorme centre. Le réseau de collecte proposé est de type RGF (gravitaire de faible diamètre) et il s'étend sur une longueur de l'ordre de 4,5 km. Ce type de réseau est essentiellement constitué d'une fosse septique à chaque résidence (ou bâtiment desservi) et de conduites de collecte de 100 à 200 mm de diamètre. La Municipalité doit faire l'acquisition de servitudes sur les terrains privés afin d'être propriétaire de toutes les fosses septiques et d'en assurer l'entretien et les vidanges.

Les restaurants et les entreprises susceptibles de produire des rejets de matières grasses doivent installer une trappe à matières grasses dans leurs bâtiments. Par ailleurs, l'industrie « La poissonnerie de Cloridorme inc. » est dotée d'équipements conformes aux exigences du MDDEP pour les eaux de procédé et, seules les eaux de type domestique peuvent être rejetées au réseau municipal.

La station d'épuration décrite à la section 2.1 est conçue pour respecter les objectifs environnementaux de rejet émis par le MDDEP le 4 mars 2009 ainsi que pour satisfaire aux normes de performance nationales préconisées par la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Cette station est localisée à environ 60 mètres de la résidence la plus proche et les eaux de son effluent sont rejetées par un émissaire ayant un exutoire non submergé sur la rive du fleuve Saint-Laurent.

Les travaux sur la route 132, qui comprennent entre autres la construction de conduites d'égout pluvial et la réfection complète de la voirie (MTQ) ainsi que la mise en place des conduites de collecte des eaux usées (PIQM), obligent le remplacement de la majorité des conduites de distribution d'eau potable à cet endroit. Les coûts attribuables à ces remplacements ont été partagés entre le MTQ et le PIQM. Toutefois, le surdimensionnement du diamètre des conduites de distribution d'eau, de 150 à 250 mm sur une longueur de 2 520 mètres, n'est pas retenu pour fins d'aide financière conformément aux critères d'analyse adoptés par le Ministère relativement aux travaux de protection contre les incendies.

Les travaux de mise en place de conduites d'égout domestique entre les numéros civiques 732 et 653 de la route 132 ne sont pas retenus pour fins d'aide financière parce qu'il n'a pas été démontré que l'application du Règlement Q-2, r.8 n'est pas possible pour la majorité des résidences situées sur ce tronçon.

#### 2.4 Critères d'appréciation applicables au projet soumis

### 3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	10 748 208 \$
Coût des travaux admissibles	10 736 881 \$
Coût des travaux non admissibles	11 327 \$

#### 3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

Coût maximum admissible	10 187 830 \$
Aide (taux réguliers)	7 296 908 \$
Aide additionnelle	2 381 530 \$
Aide totale	9 678 438 \$

#### 3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	509 392 \$	0 \$	560 378 \$	1 069 770 \$	10%
Gouv. Québec	9 678 438 \$	0 \$		9 678 438 \$	90%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	10 187 830 \$	0 \$	560 378 \$	10 748 208 \$	

**Commentaires:**

Le partage des coûts proposé par le ministère est basé sur l'estimation préliminaire des coûts préparée par Roche Ltée en date du 22 mai 2009.

Les coûts des travaux non recommandés pour fins d'aide sont les suivants :

- surdimensionnement de la conduite de distribution d'eau potable de 150 mm à 250 mm de diamètre sur une longueur de 2 520 m sous la route 132 : 34 175 \$.
- mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées entre les numéros civiques 732 et 653 de la route 132 : 514 876 \$.

Les coûts relatifs à l'installation d'équipements de pompage à l'intérieur de bâtiments privés, au montant de 11 327 \$, ne sont pas admissibles.

Le taux d'aide financière proposé par le Ministère est de 95 %. Compte tenu de l'engagement annoncé (lettre d'intention de la ministre en date du 10 avril 2008) pour un projet global comprenant la mise aux normes de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées à Cloridorme, le calcul de la majoration du taux d'aide pour les travaux d'assainissement a été effectué suivant les critères normés en considérant la participation municipale pour le projet global en fonction des coûts actuellement disponibles.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
0 \$	3 226 754 \$	2 754 651 \$	4 206 425 \$	0 \$	0 \$
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

**4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

Début des travaux: 2009-07-02      Fin des travaux: 2011-12-15

**5. REMARQUES**

Recherche d'eau complétée  
Plans et devis complétés  
Autorisé par le MDDEP  
Règlement d'emprunt adopté  
Soumission retenue  
Entente de financement avec le MTQ

X

2009-04-30

**6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES**

Les raccordements entre les bâtiments et les nouvelles fosses septiques ne sont pas permis avant la mise en opération des infrastructures d'interception et de traitement des eaux usées (phase 2 du projet). De plus, les installations d'évacuation des eaux usées en place doivent être maintenues en opération ou consolidées afin de ne pas créer de nouveaux rejets d'égouts domestiques non traités jusqu'à ce que les infrastructures d'interception et de traitement des eaux usées soient en opération.

**7. RECOMMANDATION**

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, ce projet est admissible à l'octroi d'une aide financière.

Produit par:



Simon Bélanger, ing.

2009-06-15

Révisé par:

Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -  
programmes2009-06-15

Visé par:

Jean-Pierre Beaumont, ing.  
Directeur de la DI-Qc

Date:

2009-06-15

**OBJET :** Programme d'infrastructures Québec-Municipalités -- volet 1.4  
Municipalité du Canton de Cloridorme  
Collecte et assainissement des eaux usées (555034)

N° dossier : PVAM2009-00032

**DATE :** Le 15 juin 2009

**COMMENTAIRES**

CMA	Aide régulière	Aide additionnelle à taux normé		Aide additionnelle discrétionnaire au taux de		Municipale
10 187 830 \$	7 296 908 \$	95 %	2 381 530 \$	%	\$	509 392 \$
Aide totale : 9 678 438 \$						
Travaux conjoints avec le MTQ : Oui						

Impact financier	AVANT	APRÈS	Moyenne MRC
Niveau d'endettement	1,18 %	5,69 %	3,10%
Compte de taxes	818 \$/usager/an	1 582 \$/usager/an	1 358 \$/usager/an

**RECOMMANDATIONS**

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :



Simon Bélanger, ing.



Yvan Dumont, ing., chef d'équipe des programmes

2009-06-15

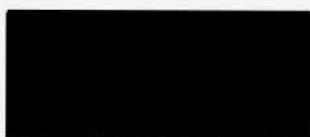


Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur



Jacques A. Tremblay  
Sous-ministre adjoint aux infrastructures  
et au financement municipal

09.06.09



Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

090609

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	
_____	

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR)  
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

<b>Code géographique</b> 03010	<b>Municipalité ou organisme, désignation</b> Cloridorme , CT		
<b>No de dossier MAMR</b> 610770	<b>No de séquence</b>		
<b>Titre du projet</b> Égout et assainissement des eaux - Cloridorme Centre	<b>FIMR 1</b>	<b>Ordre de priorité du requérant</b>	<b>01</b>
<b>Catégorie d'infrastructures</b>	Collecte, interception et traitement des eaux usées		
<b>Catégorie de travaux</b>	Nouveaux réseaux		
<b>\$ du projet à demande</b>	7 787 125 \$	<b>\$ admissible du projet</b>	7 787 125 \$
<b>Date de début des travaux</b>	2008-05-01	<b>Date de la fin des travaux</b>	2010-03-31
<b>Date de réception de la demande au MAMR</b>			2006-03-21
<b>DATE DES TRAVAUX</b>			
Travaux complétés avant le 31 mars 2010			
			X
<b>CLIENTÈLE</b>			
Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes			
			X
<b>INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES</b>			
Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débi-mètres intermunicipaux et conduites de distribution			
			X
Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs			
			X
Plan d'intervention disponible (pour le renouvellement des conduites)			
Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)			
			X
Plan d'intervention non prévu avant le 31 mars 2010 (pour le renouvellement des conduites)			
<b>TRAVAUX ADMISSIBLES</b>			
Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites			
			X
Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures			
Agrandissement ou construction d'infrastructures			
			X
Recherche d'eau souterraine			
<b>LOCALISATION DES TRAVAUX</b>			
Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation			
			X
Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)			
			X
Travaux à l'extérieur des zones inondables			
			X
Travaux à l'extérieur des zones à risque			
			X

**FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:**

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Travaux complétés après le 31 mars 2010

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Travaux de rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures sans plan d'intervention avant le 31 mars 2010

Autres (préciser) :

**COMMENTAIRES:****ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

**Nature de la dérogation:**

## APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

		Sélection du requérant		Sélection du MAMR
Population touchée (pers):	530			
Population desservie (pers):	530			
Population totale de la municipalité (pers):	846			

### CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

#### Amélioration de la qualité de l'eau potable

- Contamination bactériologique
- Contamination physico-chimique
- Problème de désinfection
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable en vertu du RQEP
- Problème d'esthétique :

**Important**

**Mineur**

#### Solution à un manque d'eau potable

- Manque d'eau pour l'alimentation

**Important**

**Mineur**

#### Renouvellement des infrastructures

- Conduites
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

X

#### Amélioration de la protection contre l'incendie

- Manque de protection contre l'incendie

### ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique

- Contamination de l'environnement

X

X

**Important**

X **Modéré**

**Mineur**

- Débordements d'eaux usées

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

- Respect des exigences

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

#### Amélioration de la sécurité publique

- Refoulements des eaux usées
- Refoulements pluviaux

#### Renouvellement des infrastructures

- Conduites domestiques ou unitaires
- Conduites pluviales
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

X

X

**La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet**

**Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention**

**NIVEAU DE PRIORITÉ:                    3**

**Travaux prioritaires**

<b>Catégorie d'infrastructures</b>	<b>Collecte, interception et traitement des eaux usées</b>
<b>Catégorie de travaux</b>	<b>Nouveaux réseaux</b>
<b>Coût admissible</b>	7 787 125 \$
<b>Coût maximal admissible des travaux prioritaires</b>	7 787 125 \$
<b>Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires</b>	5 597 299 \$

**COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:**

Le projet vise à desservir les secteurs de Cloridorme-centre et de Saint-Yvon (530 personnes). La cote environnementale du MDDEP est de 39,5. Ce projet exige une coordination étroite avec le MTQ, qui prévoit des travaux de réfection majeurs sur la Route 132. L'échéancier de réalisation du MTQ est conditionnel à des procédures d'acquisitions de terrains avec plusieurs propriétaires et, ces procédures peuvent s'échelonner sur une période d'environ 1 à 2 ans. Compte tenu de l'envergure des travaux et des contraintes du MTQ, une décision sur la réalisation de ce projet devrait être prise à l'été 2007 afin de respecter l'échéance d'admissibilité du FIMR pour la réalisation des travaux, qui est le 31 mars 2010.

Le projet présenté comporte des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc estimés à 1,16 M\$, qui demeurent à justifier. La solution finale pour l'assainissement des eaux doit également être précisée. La municipalité a un autre projet de priorité supérieure, soit le projet de mise aux normes des équipements d'approvisionnement en eau potable pour lequel une demande d'aide financière a été déposée dans FIMR 1 (dossier 610782). Le système d'approvisionnement en eau potable est ciblé par le MDDEP dans l'Opération eau de surface.

**RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME  
ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION**Sélection du  
requérantSélection du MAMR  
*principale*      *secondaire***FIMR 1**

- Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Solutionner des problèmes de manque d'eau potable
- Réduire la quantité ou améliorer la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement      X
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique      X      X
- Renouveler les infrastructures dans une perspective de développement durable      X

**COMMENTAIRES:**

## SUIVI FINANCIER

	Oui	Non	
- Taux d'aide accru demandé	X		90.00 %
- Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires)	X		95.00 %
- Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié			1 800 470 \$
- Projet déjà soumis au TICQ 2000 avec des coûts engagés avant la date de signature de l'entente sur le FIMR	X		100 000 \$
- Inscription en deux étapes demandée		X	
- Inscription en deux étapes recommandée	X		

## COMMENTAIRES:

Si ce projet de collecte et d'assainissement des eaux usées est réalisé en plus de celui de mise aux normes pour l'eau potable (dossier 610782), l'aide financière pour l'ensemble des 2 projets doit être de 95% soit le maximum possible au FIMR.

Produit par:

  
 Simon Bélanger, ing.

Date:

2007-05-03

Révisé par:

  
 Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Date:

2007-05-03

Autorisé par:

  
 Jean-Denis Beaumont ing.

Date:

2007-05-04

Gouvernement du Québec  
Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,  
à l'Environnement et à l'Eau  
Leader du gouvernement

Québec, le 10 avril 2003

Monsieur Réal Gasse  
Maire  
Canton de Cloridorme



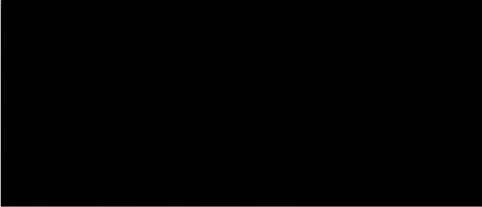
Monsieur le Maire,

On m'a informé que le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable ainsi que le projet d'assainissement des eaux usées, qui ont fait l'objet d'une demande d'aide financière déposée par le Canton de Cloridorme dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sont en cours d'évaluation.

La réalisation de ces projets implique des coûts importants par rapport à la capacité financière de la municipalité. Le Ministère examine actuellement la possibilité d'ajuster les taux réguliers d'aide financière afin de permettre à la municipalité d'assumer le financement de ces projets. Le cas échéant, l'ajustement des taux d'aide devra être autorisé par le Conseil du trésor.

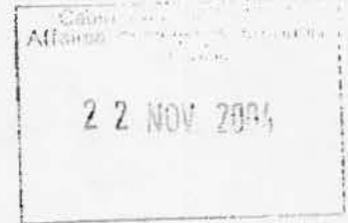
Je tiens à vous assurer que ces projets constituent des dossiers d'intérêt pour le ministère. Dès que les analyses nécessaires seront complétées et que l'autorisation du Conseil du trésor aura été obtenue, il me fera plaisir de vous faire connaître le soutien financier qui pourra être mis à la disposition de la municipalité pour la réalisation de ces projets.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André Boisclair





Québec, le 16 novembre 2004

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre des Affaires municipales,  
du Sport et du Loisir



**Objet : Traitement des eaux usées de la municipalité de Cloridorme**

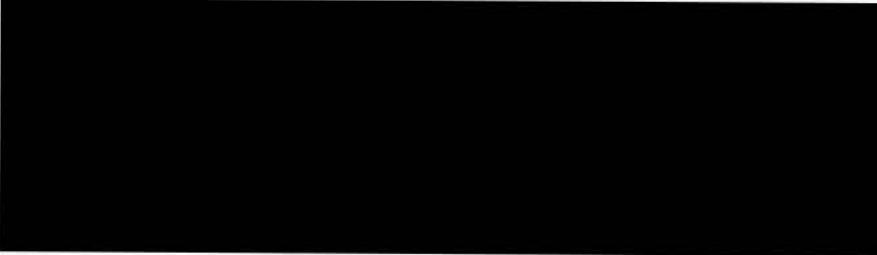
*Cher collègue, Jean-Yves*

Le 1<sup>er</sup> novembre dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer le maire de la municipalité de Cloridorme, monsieur Réal Gasse, relativement à une problématique très sévère de rejets des eaux usées dans l'environnement.

Cette municipalité de 913 habitants située dans la péninsule gaspésienne sollicite le ministère des Affaires municipales, depuis 1998, pour la supporter financièrement dans sa volonté de doter les citoyens d'un réseau d'égouts répondant à la réglementation.

Actuellement, les résidences sont munies de fosses septiques ou de puisards non conformes. La vétusté de ces équipements génère des déversements directs dans l'environnement, une situation inquiétante pour la santé et la sécurité de la population.

Dan le but de se conformer et de corriger une problématique devenue criante, la municipalité de Cloridorme a investi à ce jour 50 000 \$ en études d'ingénierie, un investissement qui représente 10% de son budget annuel.



*M. Jean-Marc Fournier*

*...2*

*Vous trouverez ci-joint le résumé technique du dossier et copie d'une correspondance acheminée en août dernier par le ministère de l'Environnement relativement à la non conformité des rejets d'eaux usées.*

*Dans ce contexte, je souhaite obtenir votre collaboration pour qu'une attention particulière soit portée à la demande d'aide financière de la municipalité de Cloridorme.*

*Je vous remercie de votre collaboration habituelle et vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*La ministre déléguée au Développement régional  
et au Tourisme,*



*NATHALIE NORMANDEAU*

*p.j.*

**OBJET :** Lettre d'intention Canton de Cloridorme

N° dossier : PMEM2008-00020

**DATE :** Le 20 mars 2008

---

## ÉTAT DE LA QUESTION

Le cabinet de la ministre nous a demandé de préparer une lettre d'intention d'octroyer une aide financière pour un projet d'eau potable et d'eaux usées avec un coût maximum admissible de 16,5 M\$ et une aide financière de 15,675 M\$ (95%).

## COMMENTAIRES

Ce dossier est en élaboration depuis de nombreuses années, mais à cause de son coût très élevé compte tenu du nombre d'usagers desservis (440 usagers pour l'eau potable et 265 usagers pour les eaux usées), il ne s'est toujours pas concrétisé. Récemment, la ministre a confirmé qu'elle était disposée à subventionner ce projet avec un taux majoré à 95 %.

En eau potable, trois solutions ont été analysées.

- A. Alimentation en eau de surface avec une usine de filtration complète : 7,5 M\$.
- B. Alimentation en eau souterraine pour les besoins domestiques et prise d'eau en mer pour les besoins industriels : 6,3 M\$.
- C. Alimentation en eau de surface avec un traitement utilisant la technologie «Oxycair» : 5,6 M\$.

La solution A est acceptée par le MDDEP car elle répond entièrement aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

La solution B présente plusieurs incertitudes inquiétantes. La quantité d'eau souterraine certifiée est de 580 m<sup>3</sup>/jour alors que les besoins domestiques sont évalués à 930 m<sup>3</sup>/jour. De plus, la solution pour satisfaire les besoins industriels est très peu documentée compte tenu des coûts impliqués (environ 2,4 M\$). Lors de la réunion du 29 février 2008, le consultant s'est déclaré inconfortable avec son estimation des coûts et a même suggéré d'y ajouter de 0,5 M\$ à 1 M\$ pour être plus sécuritaire.

La solution C serait la plus avantageuse pour la municipalité, mais la technologie «Oxycair» n'est pas reconnue pour une utilisation en eau de surface. Actuellement, elle ne satisfait pas les exigences du RQEP. Le consultant nous a dit l'avoir présentée car il croyait que cette technologie offrait un bon potentiel pour rencontrer les exigences du RQEP pour les eaux de surface de Cloridorme. Toutefois, le fournisseur devrait faire une démonstration sur place avec un essai d'une durée minimale de trois mois consécutifs et transmettre les résultats au Comité des technologies de traitement de l'eau potable qui pourra décider si la technologie permet de rencontrer les exigences du RQEP.

Il convient de préciser que le consultant ROCHE LTÉE a succédé au consultant précédent, qui avait piloté ce dossier depuis le début et qui a proposé la solution A, en affirmant à la municipalité qu'il était en mesure de solutionner les problèmes d'eau potable et d'eaux usées à moindre coût que ceux des solutions proposées par le consultant précédent.

Toutefois, lors de la réunion entre le consultant et le MAMR tenue le 29 février 2008, le consultant a reconnu les incertitudes de ses propres solutions et proposé que le MAMR présente une promesse d'aide financière basée sur la solution A.

En eaux usées, deux solutions sont comparées

- A. Réseau d'égout conventionnel avec un traitement des eaux usées au moyen d'étangs aérés.
- B. Fosse septique à chaque résidence suivie d'un réseau de collecte de faible diamètre et d'un traitement constitué d'îlots «Écoflo».

Pour la solution B soumise par ROCHE LTÉE, le MAMR a demandé des explications additionnelles pour justifier l'étendue des réseaux d'égout proposés et confirmer l'emplacement des installations de traitement «Écoflo». De plus, le MAMR a informé le consultant que des précautions doivent être prises face aux problèmes d'odeurs dus à la formation de gaz attribuable aux conditions septiques dans ce type de réseau. Une attestation est également demandée à l'effet qu'il n'y aura pas de résurgence des eaux d'égout infiltrées au site n° 2 dans la falaise au nord. Enfin, la mise en place du réseau d'égout impliquera la participation du MTQ qui doit reprofiler la rue Principale et refaire le pavage. Toutefois, il est établi que le MTQ ne pourra pas faire l'ensemble des travaux requis avant la fin du programme FIMR où la date limite pour la réalisation des travaux admissibles est fixée au 31 mars 2010.

**RECOMMANDATIONS**

Compte tenu de l'exposé de la situation ci haut, il nous apparaît logique de suivre le raisonnement du consultant qui lui a permis de décrocher le contrat de la municipalité en reconnaissant un coût maximum admissible basé sur la solution la plus économique en eau potable, soit 5,6 M\$ au lieu de 7,5 M\$. En eaux usées, il serait souhaitable de procéder par étape. En effet, le MTQ est en mesure de réaliser des travaux en 2008 et 2009 couvrant le bassin n° 2. C'est le bassin principal au centre de l'agglomération et la pertinence de ces travaux est démontrée. Cela permettrait également de voir le comportement de l'îlot de traitement qui comportera 95 unités «Écoflo», ce qui constitue, et de loin, le plus grand nombre d'unités au même endroit. Grossièrement, le bassin n° 2 représente environ 45 % du réseau d'égout, on peut donc fixer son coût à 4,0 M\$.

En conséquence, la lettre d'intention pourrait porter sur un projet de 9,6 M\$ au lieu de 16,5 M\$ à 95 %, ce qui représente une aide financière de 9,12 M\$ au lieu des 15,675 M\$ envisagés selon la demande du cabinet.

Préparée par :

*Michel Piquet*  
*d'accord avec*  
*la recommandation*  
04 [redacted] 1080326

[redacted] 2008-03-20

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des  
infrastructures - Québec

[redacted] 2008-03-20

Jacques A. Tremblay, directeur général  
des infrastructures

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	

Québec, le 10 avril 2008

Madame Jocelyne Huet  
Mairesse  
Canton de Cloridorme



Madame la Mairesse, *Chère Jocelyne*

J'ai le plaisir de vous informer que les projets de mise aux normes de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées du Canton de Cloridorme ont été retenus pour fins d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

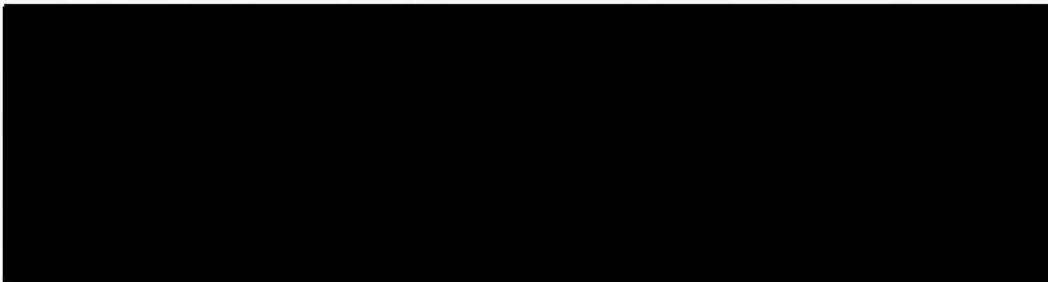
La construction d'une usine de filtration pour l'eau puisée actuellement à la décharge du lac Alphée est prévue afin d'assurer la mise aux normes de l'eau potable alors que la mise en place d'un réseau d'égout domestique et d'installations de traitement permettront l'assainissement des eaux usées du secteur centre de Cloridorme.

Le coût de ces projets a été évalué de façon préliminaire à 16,5 M\$. Dans ce cas, la municipalité pourrait ainsi bénéficier d'une aide financière de 15 675 000 \$. Il se peut que le coût associé à ces projets soit revu à la baisse, après analyse en vue de trouver la technologie la plus appropriée et la plus rentable.

Dès que l'analyse technique des projets actuellement en cours sera complétée, c'est avec plaisir que je vous ferai connaître le montant définitif de l'aide financière qui sera mise à la disposition de votre municipalité pour la réalisation de ces projets.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

...2



Je suis assurée que la réalisation de ces projets contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au (418) 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



NATHALIE NORMANDEAU



Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre,  
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
et ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine  
La députée de Bonaventure

Québec, le 22 juin 2009

Madame Jocelyne Huet  
Mairesse  
Canton de Cloridorme



Madame la Mairesse, *Jocelyne*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées pour le secteur Cloridorme centre est admissible à une aide financière de 9 678 438 \$, s'appliquant à un coût maximal admissible de 10 187 830 \$, dans le cadre du sous-volet 1.4 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

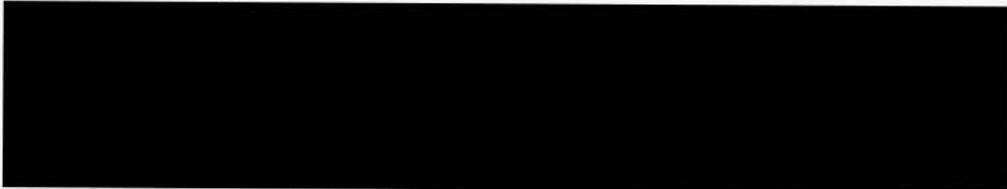
Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures - Québec au

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



NATHALIE NORMANDEAU



Québec, le 27 juillet 2012

Madame Jocelyne Huet  
Maire  
Canton de Cloridorme



Madame le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que l'aide financière qui vous a été accordée pour la réalisation du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées pour le secteur Cloridorme centre a été révisée. Ainsi, cette aide est portée de 9 678 438 \$ à 10 236 136 \$ et s'applique à un coût maximal admissible de 10 774 880 \$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

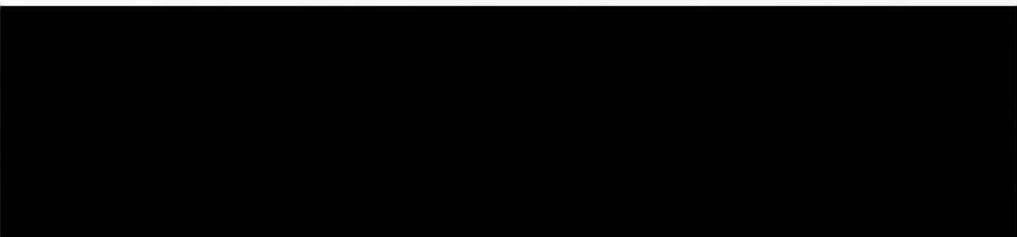
Un addenda au protocole d'entente déjà signé, lequel a pour objet d'apporter les ajustements à ce dernier, vous sera transmis prochainement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures - Québec au 

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LAURENT LESSARD



**OBJET :** Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.4  
Municipalité du Canton de Cloridorme  
Collecte et assainissement des eaux usées pour le secteur  
Cloridorme centre (555034)

N° dossier : PVAM2012 – 00020

**DATE :** Le 27 juillet 2012

**COMMENTAIRES**

Participation financière	CMA	Aide régulière	Aide additionnelle à taux normé		Aide exceptionnelle		Municipale
Initiale (2009-06-22)	10 187 830 \$	7 296 908 \$	95 %	2 381 530 \$	00,0 %	0 \$	509 392 \$
Révision	10 774 880 \$	7 688 275 \$	95 %	2 547 861 \$	00,0 %	0 \$	538 744 \$
Augmentation	587 050 \$	391 367 \$		166 331 \$		0 \$	29 352 \$
Augmentation de l'aide totale : 557 698 \$							
Aide totale : 10 236 136 \$							
Travaux conjoints avec le MTQ : Oui							

Impact financier	AVANT	APRÈS	Moyenne MRC
Niveau d'endettement	12,71 %	15,81 %	3,73 %
Compte de taxes	1 115 \$/usager/an	1 887 \$/usager/an	1 509 \$/usager/an

**RECOMMANDATIONS**

L'augmentation des coûts s'explique essentiellement par une révision du partage des coûts entre le PIQM et le MTQ, en fonction de la position ministérielle PO-19, qui occasionne une augmentation de 563 000 \$ pour le PIQM. Cette révision du partage a été demandée par le MTQ.

Eu égard aux règles, normes, objectifs et critères du programme, l'analyse du Ministère permet de conclure que ce projet est admissible à l'octroi d'une aide financière.

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :

[Signature]

Simon Bélanger, ing.  
Direction des infrastructures - Québec

[Signature] 2012.07.27

Yvan Dumont, ing., chef d'équipe des programmes

[Signature] 2012.07.27

Jean-François Bellemare, ing.  
Directeur des infrastructures - Québec

[Signature] 2012/07/31

Pierre Aubé, ing.  
Directeur général des infrastructures

[Signature]

Frédéric Guay, sous-ministre adjoint  
aux infrastructures et aux finances  
municipales

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	_____

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

## FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Cloridorme (CT)  
Circonscription provinciale : Gaspé  
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
MRC : La Côte-de-Gaspé  
Population : 782

No séquence :  
Dossier numéro : 555034  
Code géographique : 03010  
Date : 2012-07-27

PIQM # 1.4 : Collecte et assainissement des eaux usées

Répondant : Marie Dufresne, sec.-trés.  
C.P. 100  
Cloridorme G0E 1G0

Téléphone : [REDACTED]

### 1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

RÉVISION N° 1 : MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DES TRAVAUX ADMISSIBLES, AUGMENTATION DU COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET DE L'AIDE FINANCIÈRE.

Cette fiche synthèse remplace celle du 15 juin 2009 pour préciser la description des travaux admissibles à la suite de la préparation des plans et devis définitifs et pour ajuster les coûts en fonction des coûts réels des cinq phases de réalisation du projet.

L'augmentation des coûts s'explique essentiellement par une révision du partage des coûts entre le PIQM et le MTQ, en fonction de la position ministérielle PO-19, qui occasionne une augmentation de 563 000 \$ pour le PIQM. Cette révision du partage a été demandée par le MTQ.

Le coût maximal admissible passe de 10 187 830 \$ à 10 774 880 \$ et l'aide financière passe de 9 678 438 à 10 236 136 \$.

Ce projet concerne la mise en place d'infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées dans le secteur Cloridorme centre.

### 2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

#### 2.1 Travaux admissibles

##### Phase 1

##### Collecte des eaux usées

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 40 mètres sous la route 132 entre le numéro civique 399 de la route 132 et la servitude 130.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 295 mètres sous la route 132 entre les servitudes 130 et 100.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 135 mètres sous la route 132 entre la servitude 100 et le numéro civique 450 de la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 820 mètres sous la route 132 entre le numéro civique 533 de la route 132 et la rue Pruneau.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 190 mètres sous la rue du Quai entre les numéros civiques 1 et 11 de la rue du

**Quai.**

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 200 mètres sous la servitude 100 entre la rue du Quai et la station de pompage Grand-Cloridorme.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 45 mètres sous la servitude 100 entre la route 132 et la station de pompage Grand-Cloridorme.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 100 mètres sous la route de la Colonie entre le numéro civique 7 de la route de la Colonie et la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 110 mètres sous la servitude 110 entre le numéro civique 426 de la route 132 et la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 65 mètres sous la rue Pruneau entre le numéro civique 4 de la rue Pruneau et la route 132.
- Mise en place de conduites d'égout domestique de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 60 mètres sous la servitude 130 entre la route 132 et le numéro civique 403 de la route 132.
- Mise en place de la structure de la station de pompage Grand-Cloridorme (SP-2) localisée à environ 10 mètres au nord du numéro civique 441 de la route 132.
- Mise en place d'une conduite de refoulement de 75 mm de diamètre et d'environ 340 mètres de longueur entre la station de pompage Grand-Cloridorme et l'intersection de la servitude 130 et de la route 132.
- Mise en place de 89 fosses septiques préfabriquées avec pré-filtres intégrés, de types résidentiel ou commercial, sous des servitudes connexes aux bâtiments à desservir.

**Distribution et d'eau potable**

- Mise en place ou remplacement d'environ 1 880 m de conduites de distribution d'eau potable sous les routes 132\* et de la Colonie, sous les rues du Quai et Pruneau et sous les servitudes 100, 110 et 130.

**Phase 2A****Collecte des eaux usées**

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 365 mètres sous la route 132 entre la rue Pruneau et le numéro civique 436 de la route 132, incluant une traverse de la rivière Grand-Cloridorme par forage directionnel.

**Distribution et d'eau potable**

- Mise en place ou remplacement d'environ 365 mètres de conduites de distribution d'eau potable sous la route 132\* entre la rue Pruneau et le numéro civique 436 de la route 132.

**Phase 2B****Assainissement des eaux usées**

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 60 mètres sous le chemin d'accès de la station d'épuration entre la servitude 130 et la station d'épuration.
- Aménagement d'une station d'épuration de type ROTOFIX localisée sur le lot 57-75 à 25 mètres au nord du numéro civique 3 de la rue du Quai. La station d'épuration est conçue pour traiter un débit journalier moyen de 170 m<sup>3</sup>/d et une charge journalière moyenne de 26,7 kg/d de DBO<sub>5</sub>. Le procédé de traitement comprend deux (2) bassins d'égalisation

totalisant un volume de 56 mètres cubes, huit (8) bioréacteurs ROTOFIX, deux (2) bassins de décantation secondaire totalisant une surface de 38 mètres carrés, un bassin de gestion des boues offrant un volume effectif 40 mètres cubes et un système de désinfection comprenant un poste de pompage et des lampes à rayonnement ultraviolet (UV). Un bâtiment de service d'environ 250 mètres carrés abrite les bioréacteurs, les bassins de décantation, le système de désinfection et les équipements de contrôle.

- Mise en place, par forage directionnel, d'une conduite d'émissaire de 192 mm de diamètre sur une longueur d'environ 160 mètres, entre la station d'épuration et la berge du fleuve Saint-Laurent.

- Mise en place des équipements de mécanique et d'électricité dans le puits de la station de pompage Grand-Cloridorme (SP-2) localisée à environ 10 mètres au nord du numéro civique 441 de la route 132, incluant 2 pompes d'une capacité de 7,4 L/s chacune.

- Mise en place des équipements de mécanique et d'électricité dans le puits de la station de pompage Petite-Anse (SP-1), localisée en face du numéro civique 345 de la route 132, incluant 2 pompes d'une capacité de 5,3 L/s chacune.

#### Distribution et d'eau potable

- Mise en place d'une conduite de distribution d'eau potable de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 60 mètres sous le chemin d'accès de la station d'épuration, entre la servitude 130 et la station d'épuration.

#### Phase 3

##### Collecte des eaux usées

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 220 mètres sous la route Langlais entre le numéro civique 2 de la route Langlais et l'intersection des routes Langlais et 132.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 185 mètres sous la route 132 entre l'intersection des routes Langlais et 132 et le numéro civique 345 de la route 132.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 185 mètres sous la route 132 entre les numéros civiques 375 et 345 de la route 132.

- Mise en place de la structure de la station de pompage Petite-Anse (SP-1), localisée en face du numéro civique 345 de la route 132, incluant sa conduite d'entrée d'un diamètre de 150 mm et d'une longueur de 15 mètres.

- Mise en place d'une conduite de refoulement de 75 mm de diamètre et d'environ 400 mètres de longueur entre la station de pompage Petite-Anse (SP-1) et le regard RS-25 situé à l'est du numéro civique 375 de la route 132.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 305 mètres sous la route 132 entre le regard RS-25 et le numéro civique 401 de la route 132.

- Mise en place de 44 fosses septiques préfabriquées avec pré-filtres intégrés, de types résidentiel ou commercial, sous des servitudes connexes aux bâtiments à desservir.

#### Distribution et d'eau potable

- Mise en place ou remplacement d'environ 730 m de conduites de distribution d'eau potable sous les routes 132\*, Langlais, Huet et sous la rue Brûlé (lot de construction de la phase 3).

#### Phase 4

##### Collecte des eaux usées

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur

d'environ 630 mètres sous la route 132 entre le numéro civique 652 de la route 132 et le regard RS-33 sur la rive est de la rivière Petit Cloridorme.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 120 mètres sous la rue Coulombe entre le numéro civique 594 de la rue Coulombe et l'intersection de la route 132 et de la rue Coulombe.

- Mise en place, par forage directionnel, d'une conduite d'égout domestique incluant une gaine de protection sur une longueur d'environ 50 mètres sous le lit de la rivière Petit Cloridorme.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 130 mètres sous la route 132 entre la rive ouest de la rivière Petit Cloridorme et le poste de pompage Petit-Cloridorme (SP-3).

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 185 mètres sous la route de l'Anse entre le numéro civique 543 de la route de l'Anse et l'intersection des routes 132 et de l'Anse.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 55 mètres sous la route 132 entre le numéro civique 549 de la route 132 et le poste de pompage Petit-Cloridorme (SP-3).

- Mise en place du poste de pompage Petit-Cloridorme (SP-3), localisé du côté sud-ouest de l'intersection des routes 132 et de l'Anse incluant 2 pompes d'une capacité de 3,4 L/s chacune. Le trop-plein de ce poste de pompage est installé dans le regard d'entrée RS-31 et il se déverse dans l'égout pluvial.

- Mise en place d'une conduite de refoulement de 75 mm de diamètre et d'environ 185 mètres de longueur entre le poste de pompage Petit-Cloridorme (SP-3) et le numéro civique 540 de la route 132.

- Mise en place de conduites d'égout domestique de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 115 mètres sous la route 132 entre les numéros civiques 540 et 532 de la route 132.

- Mise en place de 63 fosses septiques préfabriquées avec pré-filtres intégrés, de types résidentiel ou commercial, sous des servitudes connexes aux bâtiments à desservir.

#### Distribution et d'eau potable

- Mise en place ou remplacement d'environ 1 070 m de conduites de distribution d'eau potable sous la route 132\*.

- Mise en place, par forage directionnel, d'une conduite de distribution d'eau potable incluant une gaine de protection sur une longueur d'environ 50 mètres sous le lit de la rivière Petit Cloridorme.

- Mise en place d'une conduite de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 190 mètres sous la route de l'Anse.

- Mise en place d'une conduite de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 125 mètres sous la rue Coulombe.

\* Les coûts de surdimensionnement du diamètre des conduites de distribution de la route 132, de 150 mm à 250 mm, ne sont pas retenus pour les fins d'aide financière.

#### 2.2 Travaux non admissibles

Aucun

#### 2.3 Appréciation du projet soumis

La réalisation du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées de la Municipalité du Canton de Cloridorme, pour le secteur Cloridorme centre, est planifiée en 5 phases échelonnées de 2009 à 2014 inclusivement. La réalisation de ce projet est coordonnée avec des travaux de réfection majeurs effectués par le MTQ pour la route 132.

Actuellement, le secteur concerné par ce projet est desservi par un réseau municipal de

distribution d'eau potable, mais il n'y a aucun réseau municipal de collecte des eaux usées. La mise en place d'un réseau communautaire de collecte et d'assainissement des eaux usées a été identifiée comme nécessaire et prioritaire par le MDDEP en août 2004 à cause d'une importante problématique en matière de salubrité des immeubles et des lieux publics, attribuable à des rejets directs d'eaux usées dans l'environnement. Selon les endroits, la dimension restreinte des terrains, la nappe phréatique élevée ou le type de sol rendent l'application du Règlement Q-2, r.8 problématique. Plusieurs résidents et vacanciers sont incommodés par des odeurs d'égouts en période estivale.

Au terme du projet, les nouvelles infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées pourront desservir une population d'environ 500 personnes et quelques établissements commerciaux dans le périmètre d'urbanisation de Cloridorme centre. Le réseau de collecte proposé est de type RGF (gravitaire de faible diamètre) et il s'étend sur une longueur de l'ordre de 4,5 km. Ce type de réseau est essentiellement constitué d'une fosse septique à chaque résidence (ou bâtiment desservi) et de conduites de collecte de 100 à 200 mm de diamètre. La Municipalité doit faire l'acquisition de servitudes sur les terrains privés afin d'être propriétaire de toutes les fosses septiques et d'en assurer l'entretien et les vidanges.

Les restaurants et les entreprises susceptibles de produire des rejets de matières grasses doivent installer une trappe à matières grasses dans leurs bâtiments. Par ailleurs, l'industrie « La poissonnerie de Cloridorme inc. » est dotée d'équipements conformes aux exigences du MDDEP pour les eaux de procédé et, seules les eaux de type domestique peuvent être rejetées au réseau municipal.

La station d'épuration décrite à la section 2.1 est conçue pour respecter les objectifs environnementaux de rejet émis par le MDDEP le 4 mars 2009 ainsi que pour satisfaire aux normes de performance nationales préconisées par la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Cette station est localisée à environ 25 mètres de la résidence la plus proche et les eaux de son effluent sont rejetées par un émissaire ayant un exutoire non submergé sur la rive du fleuve Saint-Laurent.

Les travaux sur la route 132, qui comprennent entre autres la construction de conduites d'égout pluvial et la réfection complète de la voirie (MTQ) ainsi que la mise en place des conduites de collecte des eaux usées (PIQM), obligent le remplacement de la majorité des conduites de distribution d'eau potable à cet endroit. Les coûts attribuables à ces remplacements ont été partagés entre le MTQ et le PIQM. Toutefois, le surdimensionnement du diamètre des conduites de distribution d'eau, de 150 à 250 mm sur une longueur de 2 520 mètres, n'est pas retenu pour fins d'aide financière conformément aux critères d'analyse adoptés par le Ministère relativement aux travaux de protection contre les incendies.

#### 2.4 Critères d'appréciation applicables au projet soumis

- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique

### 3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	10 774 880 \$
Coût des travaux admissibles	10 774 880 \$
Coût des travaux non admissibles	0 \$

### 3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

Coût maximum admissible	10 774 880 \$
Aide (taux réguliers)	7 688 275 \$
Aide additionnelle	2 547 861 \$
Aide exceptionnelle	0 \$
Aide totale	10 236 136 \$

### 3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	538 744 \$	0 \$	0 \$	538 744 \$	5%
Gouv. Québec	10 236 136 \$	0 \$		10 236 136 \$	95%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
<b>Total</b>	<b>10 774 880 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>10 774 880 \$</b>	

#### Commentaires:

Les coûts des travaux proposés sont basés sur les prix des soumissions de chacun des cinq lots de construction. La soumission relative au dernier lot de construction a été reçue le 8 juin 2012 et elle est considérée dans la présente révision.

Le taux d'aide financière de 95 % demeure inchangé comparativement à celui de la promesse d'aide financière du 22 juin 2009.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
82 708 \$	2 087 742 \$	1 238 497 \$	3 280 394 \$	2 200 000 \$	1 635 539 \$
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
250 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

## 4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2009-07-02      Fin des travaux: 2015-03-31

**5. REMARQUES**

Recherche d'eau complétée  
 Plans et devis complétés  
 Autorisé par le MDDEP  
 Règlement d'emprunt adopté  
 Soumission retenue  
 Entente de financement avec le MTQ

X
X

**6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES**

Aucune

**7. RECOMMANDATION**

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, ce projet est admissible à l'octroi d'une aide financière.

Produit par: [Redacted] *2012-07-27* Révisé par: [Redacted] *2012-07-27*  
 Simon Bélanger, ing. Yvan Dumont, ing., chef d'équipe - programmes

Visé par: [Redacted]  
*Jour* Jean-François Bellemare, ing.  
 Directeur de la DI-Qc

Date: 2012-07-27